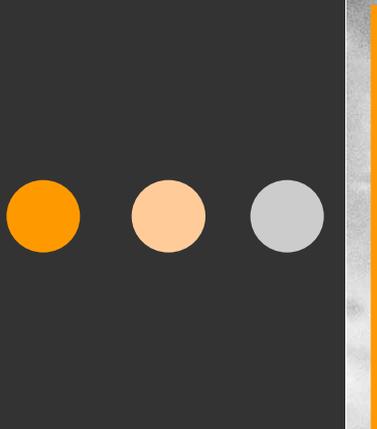


# Catégories et priorités de soumission en réinstallation



**UNHCR**  
The UN  
Refugee Agency



# Priorités des soumissions

1- Priorité Imminente  
*7 jours*

2- Priorité Urgente  
*6 semaines*

3- Priorité normale  
*12 mois*



# 1- Priorité imminente (emergency)

**Identification:**  
les conditions sécuritaires  
et/ou médicales  
nécessitent un transfert  
dans un délai de quelques jours,  
sinon de quelques heures

Mesures  
protectives  
temporaires

Evaluation détaillée  
du statut de réfugié  
Et de la priorité  
de transfert

Réinstallation  
imminente

Transfert dans  
Un centre de  
Transit d'urgence

## 2- Priorité urgente

### Identification:

Réfugiés qui font face aux Conditions nécessitant une réinstallation express d'un délai de **6 semaines** après la soumission, comme des risques Médicaux sérieux ou autres vulnérabilités

Evaluation détaillée du statut de réfugié Et de la priorité de soumission

Réinstallation urgente

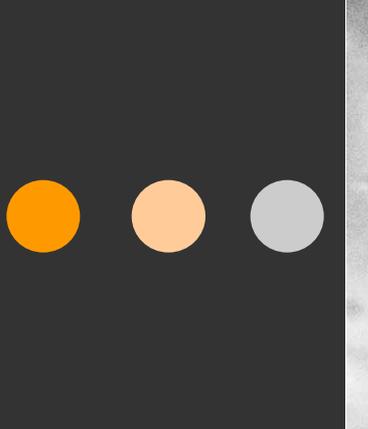
Transfert dans Un centre de Transit d'urgence

*Délai entre identification et soumission: 2 semaines maximum*

### 3- Priorité normale

- Pas de problèmes médicaux, sociaux ou de sécurité urgents;
- Respectant la procédure selon la catégorie de besoin; par exemple femmes/enfants à risque ayant priorité devant les réfugiés manquant de solutions durables alternatives;
- Système en place pour minimiser le délai entre l'identification et la soumission afin de ne pas augmenter la priorité des dossiers.





# Les catégories des soumissions en réinstallation



# Catégories de réinstallation

Besoins de  
Protection  
légale et/ou  
Physique

Survivant de  
violences et/ou  
tortures

Besoins  
Médicaux

Femmes et  
filles à risque

Réunification  
Familiale

Enfants et  
adolescents à  
risque

Absence de solutions durables  
alternative dans un futur  
proche

# Besoins de protection juridique et/ou physique

## La menace doit être:

1- Réelle et Directe

2- Contre un individu ou un groupe

3- actuelle

1-Menace de Refoulement

Au moins une des trois conditions

2-Menace d'arrestation arbitraire/détention

Menace contre l'intégrité physique / droits humains

Les besoins de protection juridique et physique peuvent être différents en fonction des caractéristiques personnelles :

- Sexe
- L'âge
- Le handicap
- L'orientation sexuelle
- L'identité de genre
- L'origine ethnique
- Autres particularités

# Survivants de violence et / ou torture

## La torture

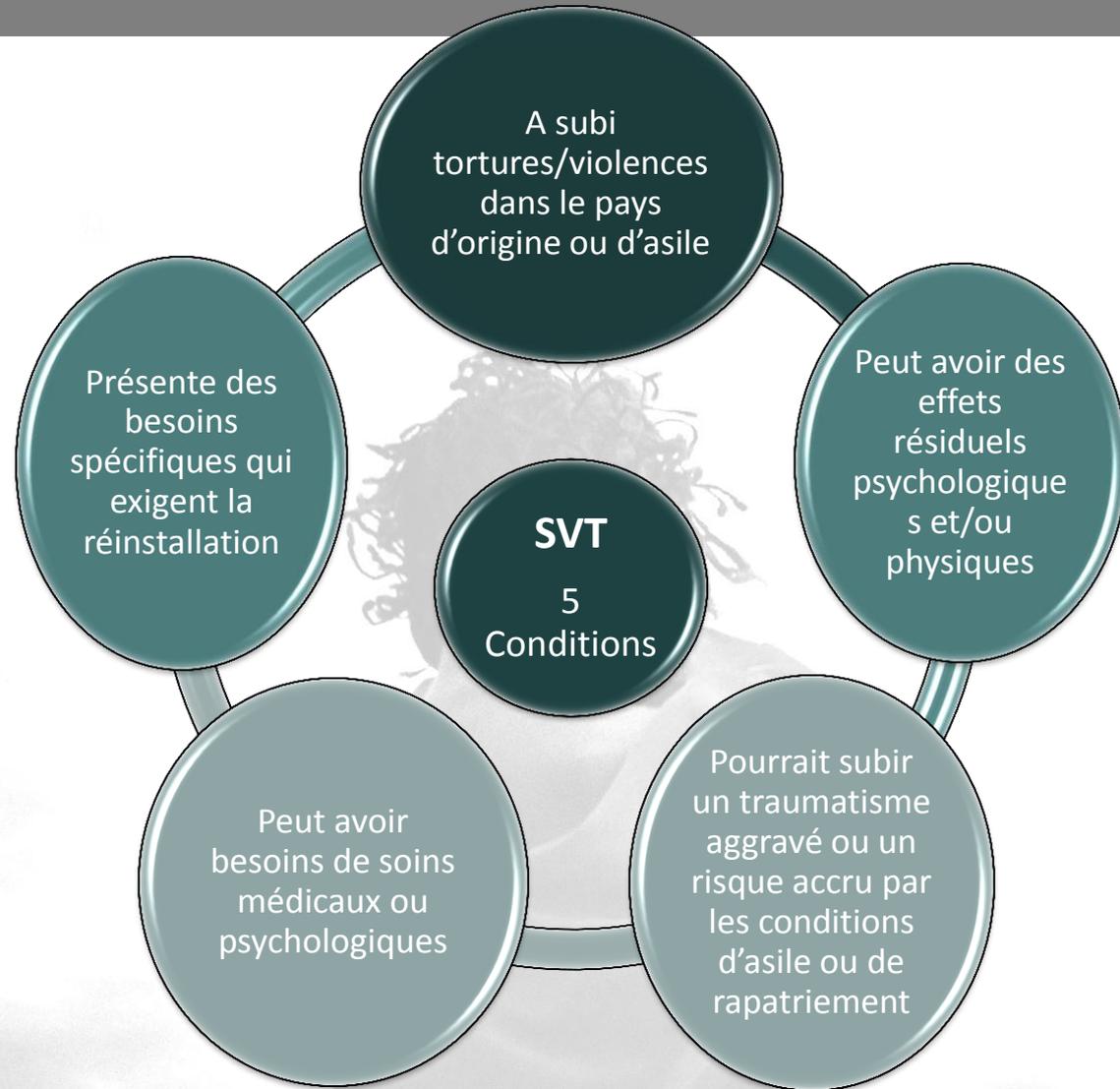
Tout acte par lequel une douleur ou des **souffrances aiguës, physiques ou mentales**, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment **d'obtenir d'elle** ou d'une tierce personne des renseignements ou des **aveux, de la punir** d'un acte qu'elle ou un tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoirs commis, de **l'intimider** ou de faire pression sur elle ou pour tout **autre motif fondé sur une forme de discrimination** quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un **agent de la fonction publique** ou toute autre **personne agissant à titre officiel** ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite (,,).

## La violence

Consiste en une menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique pour pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté entraînant ou risquant fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mal développement ou des privations.

Experience de violence  
Et/ou torture

# Survivants de violence et/ou torture



# Survivants de violence et / ou torture

Violence / torture survécu ou témoignée  
envers un membre de la famille ou une personne proches (VBG/enlèvement etc)

Violences/tortures peuvent être vécues différemment

Symptômes peuvent se manifester des années après

Les survivants ne présentent pas tous un état de santé facilement identifiable

Conséquences

## Impact physique

- Cicatrices
- Incapacité
- Invalidités

## Impact Psychologique

- Peur
- Dépression
- Nervosité
- PTSD
- Insomnie/cauchemars

## Impact Social

- Incapacité de travailler
- Exclusion
- Discrimination

# BESOINS MEDICAUX



# BESOINS MEDICAUX

## Diagnostic

- Sans traitement approprié l'état de santé peut s'aggraver ou entraîner la mort  
OU
- Risque de perte irréversible de fonction  
OU
- Situation dans le pays d'asile est la cause de l'état de santé ou l'aggrave sérieusement

1

## Traitement

- Traitement non disponible / non accessible  
ET
- Evacuation médicale temporaire impossible

2

## Pronostic

- L'état de santé est un obstacle pour vivre de manière satisfaisante et place la famille, l'individu dans une situation de risque accru  
OU
- La situation dans le pays d'asile aggrave sérieusement l'état de santé  
ET
- Un pronostic favorable a été émis selon lequel le traitement dans le pays de réinstallation améliore considérablement l'état de santé

3

## Consentement éclairé

4



# Besoins médicaux

## **Evaluation des cas médicaux de réinstallation:**

- Par le physicien traitant (externe au HCR)
- Un formulaire d'Evaluation Medicale (MAF)
- Documents de support (radio, analyses) inclus dans le dossier

- L'identification rapide des réfugiés présentant des besoins médicaux peut jouer un rôle majeur dans le pronostic, ce qui, à son tour peut également affecter l'acceptation
- Les individus qui ont des besoins médicaux mais qui ne remplissent pas les critères de cette catégorie, peuvent être éligibles à la réinstallation sous d'autres catégories

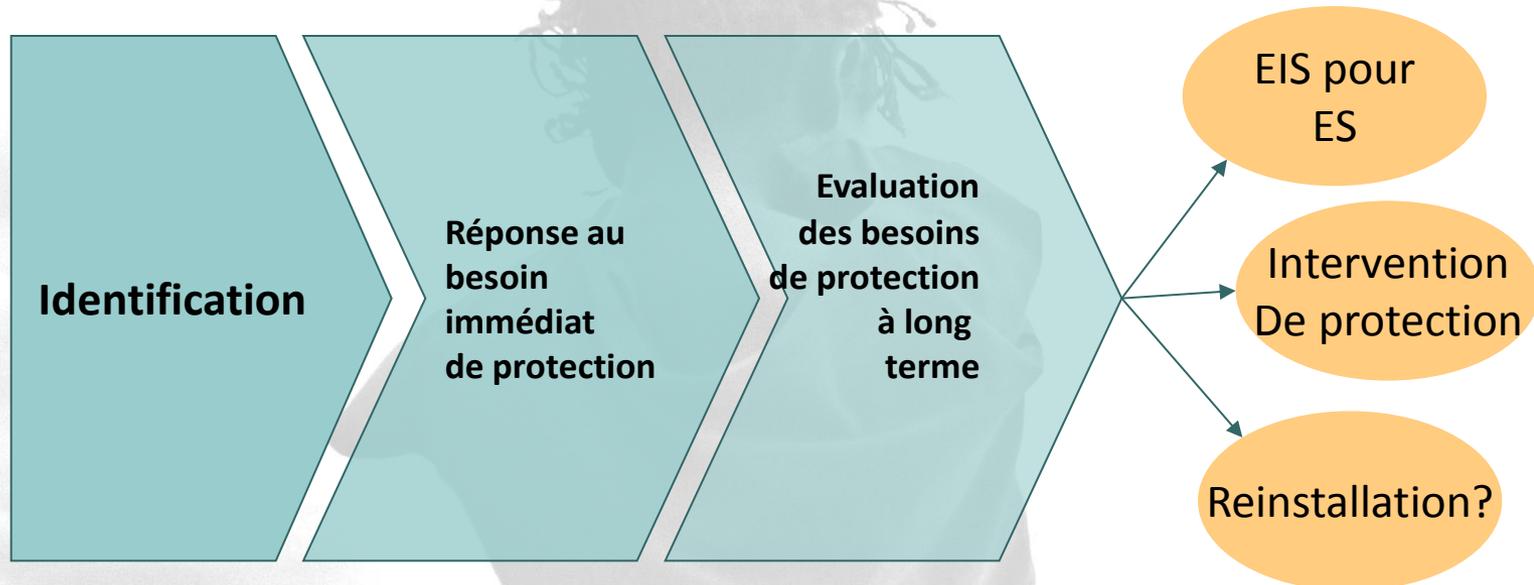
# Definir la Priorite des besoins medicaux

Catégorie de priorité	Gravite de la condition: Toute condition medicale laquelle:	Délais d'intervention medicale	Délais de reinstallation (depart)
<b>Imminent (Emergency)</b>	menace la vie dans l'immédiat (ex. une operation pour sauver la vie)	< 1 mois	entre 1 semaine
<b>Urgent</b>	Nécessite une intervention, mais qui ne menace pas la vie dans l'immédiat. Toute condition qui risque de progresser ou se compliquer sans une intervention (ex. cancer)	1 a 6 mois	entre 6 semaines
<b>Normal</b>	Ne menace pas la vie ou ne risque pas de progresser/se compliquer, mais nécessite une intervention afin de réduire le risque de progression/complication et pour améliorer la qualité de la vie de la personne et son fonctionnement	≥ 6 mois	entre 52 semaines

# Femmes et filles en danger

## Définition

UNHCR considère comme les femmes ou filles en situation à risque les **femmes et les filles qui ont des problèmes de protection particuliers liés à leur genre et qui manquent de protection effective** normalement offerte par les membres masculins de famille. Ils peuvent être: chef de foyer seule, filles ou femmes non-accompagnées, ou ensemble avec leur membres de famille masculins (ou féminins).



# Femmes et filles en danger

Menace de protection  
physique ou de sécurité  
due à leur genre

Manque du système  
alternatif de soutien  
et de protection

Peuvent avoir des  
Besoins spécifiques à  
Cause de la persécution  
Ou traumatisme du  
passé

Conditions femmes et  
filles en danger

Les mécanismes traditionnels  
de protection et de la  
résolution des conflits  
pas fonctionnels  
ou pas disponibles

Peuvent faire face à de  
sérieuses difficultés,  
être exposées  
à l'exploitation  
ou abus



# Réunification de famille

Qui est un membre  
de **famille**?

## Famille nucléaire

Une **famille nucléaire**: époux et leur enfants non-mariés mineurs ou dépendant et des frères/soeurs mineurs. Inclus:

- Les époux légaux,
- Les couples fiancés,
- Les époux du même sexe,
- Les époux coutumiers, les partenariats de longue durée;

## Principe de dépendance

**Dépendance**: la relation entre les membres de famille qui peut être sociale, émotionnel ou économique. Une personne qui dépend pour son existence d'une manière substantielle et directe d'une autre personne, en particulier pour des raisons économiques, mais aussi prenant en compte la dépendance sociale ou émotionnelles et le contexte culturel.

# Enfants et adolescents en danger

## Qui est un enfant?

Un “**ENFANT**” définit dans l’Article 1 de la Convention des Droits de l’Enfant (CRC), est “tout être humain a moins de 18 ans, sauf si, sous la loi applicable à l’enfant, l’âge majeur est atteint plus tôt”.

Les enfants peuvent  
Être inclus sous toutes  
Les catégories

Historiquement utilisé pour  
Les enfants non accompagnés  
Réinstallé avec un  
tuteur

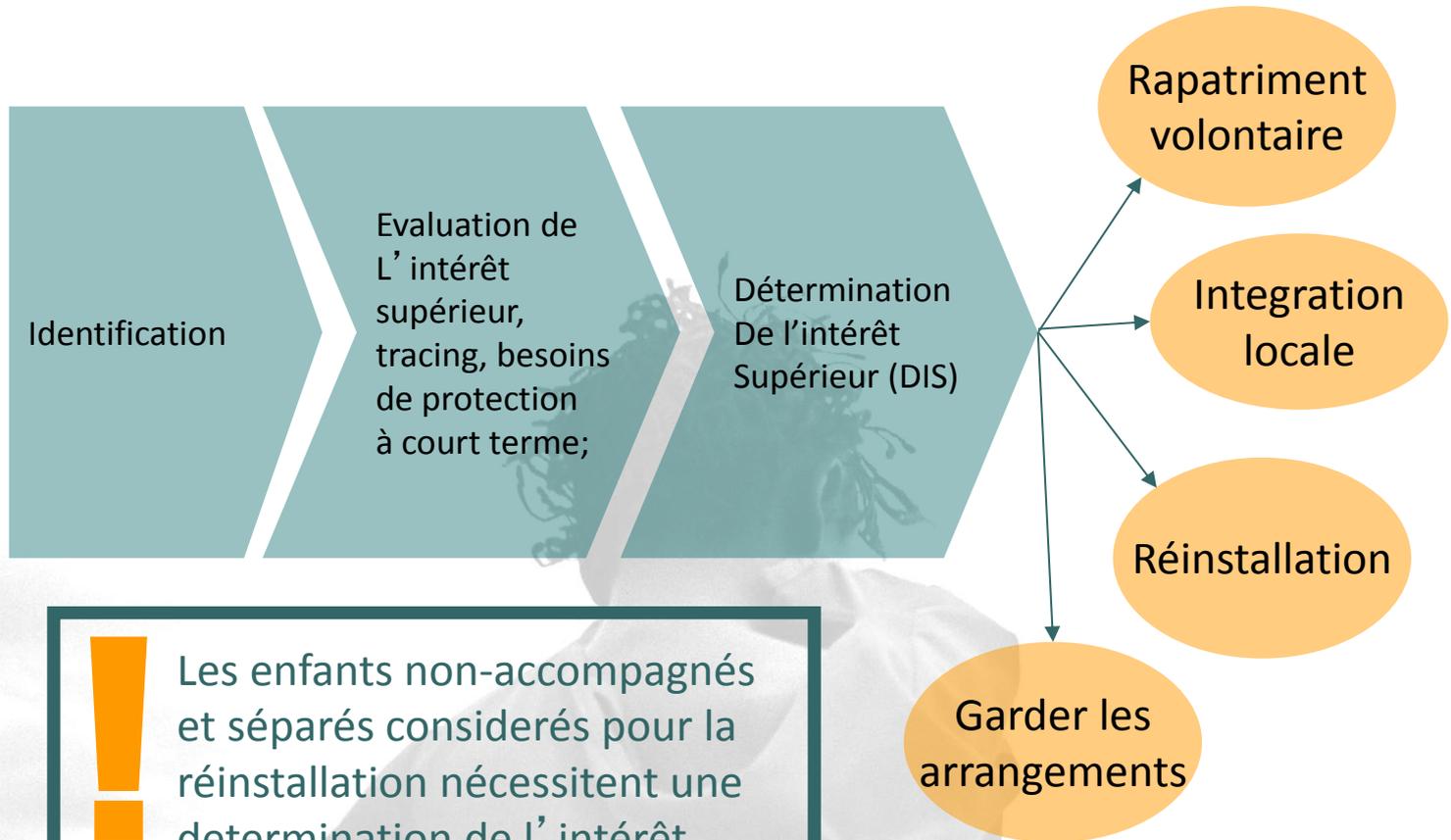
Un enfant peut avoir  
Les besoins de protection  
Et de réinstallation  
Les plus importants

La catégorie sert à attirer  
L’attention aux besoins  
Spécifiques des enfants

Certain pays ont des  
Programmes de  
Support spéciaux



# Enfants et adolescents en danger



**!** Les enfants non-accompagnés et séparés considérés pour la réinstallation nécessitent une détermination de l'intérêt supérieur.

# Absence des solutions durables alternatives dans le future proche



Avant  
“Manque des Perspectives pour L’ intégration Locale”

Focus sur réfugiés qui n’ont pas besoin de la réinstallation comme réponse immédiate à un besoin de protection, mais réinstallation en tant que solution durable.

Pour les réfugiés qui sont au camp depuis une période prolongée/ pas de perspective

Nécessite une évaluation De l’ intégration locale, La qualité de l’ asile Et la possibilité de rapatriement

Coordination avec Des stratégies Nationales et régionales

